



PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Direction départementale
des Territoires et de la Mer

**COMPTE RENDU DE LA REUNION D'ECHANGES TECHNIQUES
DU BASSIN DE L'ANTENNE
du 09 novembre 2018**

Madame la Sous-Préfète ouvre la séance. Elle rappelle que, lors du comité quantitatif du 26 septembre 2016, M. le Préfet avait souhaité que des comités soient déclinés à l'échelle des bassins pour échanger de façon plus précise sur les problématiques liées au bassin et permettre un dialogue serein entre tous les acteurs. Elle indique que la précédente réunion s'est tenue sur le bassin de l'Antenne le 12 janvier 2017 et que, lors du comité quantitatif du 12 avril dernier, M. le Préfet a été interpellé afin que ces démarches, plus locales, soient poursuivies.

Elle présente le déroulement de cette réunion technique qui a pour objet de présenter l'état de la ressource et des milieux, les éléments de contexte de l'OUGC, la gestion conjoncturelle des campagnes d'irrigation estivale 2017 et 2018 ainsi qu'un point sur les suites données aux propositions de la réunion de janvier 2017, avant d'ouvrir les débats.

Mme la Sous-Préfète insiste sur l'enjeu majeur que constitue la préservation des milieux aquatiques. Au-delà des lobbys, il convient d'avancer. Elle souhaite que cette réunion puisse être centrée sur un recueil des différentes propositions, des pistes de réflexion et des échanges afin de, collégialement, faire évoluer la situation.

----ooOOoo----

1-Etat des lieux

Plusieurs présentations sont expliquées par Météo France, l'ARB, l'AFB, la DREAL-département hydrologie pour dresser un état des lieux de la situation météo, de l'état des nappes, des rivières, et des milieux aquatiques (cf lien des présentations infra).

En ce qui concerne le réseau ONDE, il est précisé que la terminologie « assec » est employé quand on constate moins de 50 % en eau.

2- Gestion structurelle et conjoncturelle

L'OUGC puis la DDTM présentent respectivement un point sur les règles de répartition des volumes, l'évolution des assolements et les mesures de gestion conjoncturelles mises en place. La DDTM revient ensuite sur le relevé de décision de la réunion technique de 2017 et présente les avancées depuis lors.

Discussion tout au long des présentations :

Suite à la présentation du réseau piézométrique, M. Demarcq (SOS Rivières) demande de quel bassin, Antenne ou Boutonne, relève le piézomètre Juillers.

M. Lépine (Syndicat des Eaux 17) répond que ce piézomètre concerne une nappe libre. Les 2 piézomètres Juillers et Ballans ont le même comportement.

Mme Mzali (DDTM17) précise que ce piézomètre est bien sur le bassin de l'Antenne, en limite du bassin Boutonne.

Mme Maridet (AFB) précise lors de sa présentation l'état des indicateurs en 2018. Elle précise également que la situation estivale du bassin avec 5 assecs relève d'un état courant. Elle relève que sur la partie amont du cours d'eau, rectifiée, on observe fréquemment des assecs alors que les écoulements restent visibles à faibles sur les secteurs non rectifiés.

M. Demarcq (SOS Rivières) demande s'il existe une station ONDE sur la Rouzille et un suivi de cette rivière en lien avec la réserve de substitution.

Mme Maridet (AFB) répond qu'il n'en existe pas. Le réseau a été défini pour être représentatif du fonctionnement du bassin. Elle précise, par ailleurs, qu'au vu du retard dans la reprise des écoulements, une campagne ONDE est programmée en novembre. En août la situation était relativement exceptionnelle avec seulement deux assecs constatés. Il subsiste 4 assecs sur le bassin de l'Antenne.

Mme Bonacina (DDTM 17) précise, qu'au vu de l'historique disponible, on constate un décalage des assecs vers l'automne. Par ailleurs, les écoulements qualifiés « d'acceptable » dans le réseau ONDE sont acceptables pour la période estivale mais pas automnale.

Mme Rouet (FDAAPPMA 17) précise qu'en effet 2017 fut une année très sèche avec des aquifères bas ; toutefois, en 2016 la recharge printanière était bonne et, pourtant, en automne les milieux étaient dans la même situation qu'en 2017.

Mme Maridet (AFB) indique qu'il est constaté que, plus on baisse les nappes, plus on rencontre des difficultés dans la reprise des écoulements.

M. Demarcq (SOS Rivières) précise qu'il y a un effet d'inertie des nappes.

M. Viaud (ASL des irrigants de l'Antenne) précise que le remembrement a modifié les cours d'eau. Il demande si le réseau des points ONDE est toujours identique.

Mme Maridet (AFB) répond que le réseau est stable afin de pouvoir faire des comparaisons interannuelles.

M. Viaud (ASL des irrigants de l'Antenne) demande si on note des phénomènes cycliques.

M. Berroneau (Météo France) apporte une précision sur les constats liés aux changements climatiques. Il existe peu d'évolution sur le cycle annuel en cumul de précipitations mais il est constaté une évolution sur la répartition de ces précipitations ; davantage de précipitations en hiver et moins en été et au début de l'automne. La notion d'évolution de la répartition de la pluviométrie est cruciale.

L'évolution à la hausse des températures est connue alors que le constat pour l'évolution des précipitations est plus compliqué.

Mme Bonacina (DDTM 17) précise qu'on perçoit certains impacts : on est amené à prendre des

arrêtés d'interdiction de prélèvement de plus en plus tard. De la même façon, des arrêtés d'interdiction de manœuvre de vanne sont pris plus tard. Les éléments de constat montrent qu'avec moins de pluviométrie sur la période estivale et des températures plus élevées, les besoins augmentent.

M. Viaud (ASL des irrigants de l'Antenne) s'interroge sur la consommation d'eau des peupliers le long de la Boutonne.

Mme Mzali (DDTM 17) présente la nouvelle station de Prignac qui permet d'avoir une mesure plus représentative des débits sur le bassin de l'Antenne.

M. Demarcq (SOS Rivières) demande s'il s'agit d'un indicateur complémentaire au piézomètre de Ballans.

Mme Mzali (DDTM 17) répond qu'il s'agit d'avoir une mesure de débit couplée à la piézométrie pour une meilleure connaissance du fonctionnement du bassin.

M. Lafond (ASL des irrigants de l'Antenne) souligne qu'il y a 50 ans, l'Antenne était déjà en assec en période estivale. Il ne souhaite pas que la station de Prignac devienne un nouvel indicateur de référence car, de toute façon, il va couper. Il permet en revanche de bien mesurer le fonctionnement de la rivière sur l'hiver et le printemps.

M. Sauton (SYMBA) précise, qu'en effet, il y a toujours eu des assecs assez localisés mais que les rivières fonctionnaient mieux.

Mme Perron (SYMBA) signale, au travers des témoignages recueillis, que les assecs étaient suffisamment exceptionnels pour être signalés. Aujourd'hui ils sont récurrents chaque année.

M. Lafond (ASL des irrigants de l'Antenne) n'est pas d'accord sur ces constats. Il précise que les assecs étaient récurrents et que les prélèvements n'ont pas d'impact sur les cours d'eau.

Mme Bonacina (DDTM 17) rappelle que les cours d'eau doivent atteindre le bon état 8 années sur 10, selon les objectifs de la directive cadre sur l'eau.

M. Lépine (Syndicat des Eaux 17) rappelle qu'en 1987, au vu de la baisse constatée de la nappe, il a fallu approfondir les forages d'AEP.

Mme Rouet (Fédération de Pêche 17) signale que localement, il est observé sur l'Antenne, suite à un arrêté de restrictions d'eau, une reprise des écoulements d'eau en 24 ou 48h.

M. Pommier (OUGC Saintonge) confirme qu'il y a en effet des forages proches du cours d'eau qui ont un impact direct.

M. Lépine (Syndicat des Eaux 17) indique que, dans le sud du bassin, certains forages sont dans la nappe captive et n'influencent pas le cours d'eau. Il s'agit d'une particularité de l'Antenne.

M. Pommier (OUGC Saintonge) précise, lors de sa présentation, que le nombre d'irrigants indiqué est à revoir à la baisse. Il précise également que, bien que le bassin de l'Antenne soit déficitaire, il n'existe pas de démarche collective.

Suite à la présentation de M. Pommier (OUGC Saintonge), Mme la Sous-Préfète demande à superposer les 2 graphiques des volumes attribués et consommés, volume à afficher à l'échelle du bassin entier (dept 17+16).

M. Pommier (OUGC Saintonge) précise que l'irrigation baisse sur ce bassin, certaines surfaces

irriguées sont ré-orientées vers la viticulture.

M. Demarcq (SOS Rivières) demande quel est le pourcentage de vignes en surfaces irriguées.

M. Pommier (OUGC Saintonge) répond que cette donnée sera demandée en 2018, il n'y a pas encore de retours chiffrés.

Mme Bonacina (DDTM 17) précise que les surfaces irriguées en vignes restent anecdotiques ; il s'agit des broches et des plants. En revanche, il serait souhaitable de différencier, dans la présentation, les melons des cultures maraîchères et de façon plus générale les cultures légumières des cultures maraîchères.

A l'issue de la présentation de l'OUGC, Mme Bonacina (DDTM 17) demande s'il existe un projet de réserves sur ce bassin.

M. Pommier (OUGC Saintonge) répond qu'à sa connaissance il n'y a pas de projets de réserves et qu'aucune démarche de projet de territoire n'est engagée sur ce bassin.

M. Lafond (ASL des irrigants de l'Antenne) souligne que certains irrigants pourraient se lancer dans des projets de réserves mais que le retour d'expérience sur les recours contre ces projets freine les irrigants. Il cite les réserves de l'ASAI des Roches sur le bassin du Mignon, construites mais non utilisables et le « climat » tendu sur le bassin de la Boutonne.

Mme Bonacina (DDTM 17) répond qu'en ce qui concerne le dossier de l'ASAI des Roches, il s'agit d'un ancien projet de réserve. A l'heure actuelle, les projets de réserves sont élaborés dans le cadre de projets de territoire qui nécessitent l'acceptabilité de l'ensemble des usagers.

M. Viaud (ASL des irrigants de l'Antenne) fait remarquer que certains agriculteurs préfèrent cesser leur activité, arrêter l'élevage qui nécessite une irrigation de la luzerne et du maïs, et partir travailler en ville.

M. Sauton (SYMBA) revient sur les projets de territoire, étant donné qu'il suit le projet Charente aval/Bruant. Il considère qu'il faudrait que cela soit vraiment le projet d'un territoire dans sa dimension la plus large. Il identifie deux problèmes : le coût des ouvrages et le calage des périodes de remplissage des réserves. Le taux de remplissage des réserves est problématique car il est important que tous les usages et le milieu soient pris en compte.

En ce qui concerne les changements climatiques on ne peut plus douter ni prendre le risque. Tout le monde doit prendre en compte ces enjeux.

Mme la Sous-Préfète souligne que l'on ne peut plus se voiler la face. Il s'agit, collégalement de trouver une solution en faisant des concessions mais une solution qui préserve l'écosystème. Elle est disposée à présider des réunions pour avancer sur le sujet et dégager des solutions.

M. Viaud (ASL des irrigants de l'Antenne) souhaite témoigner. Il a modifié ses assolements au profit du colza et du blé pour baisser les besoins en irrigation. Toutefois, il souligne que, sur cette rotation les besoins en produits phytosanitaires sont importants, ce qui est dommageable pour la qualité des eaux.

Mme la Sous-Préfète s'interroge sur la manière de cultiver autrement. Il s'agit de trouver un autre mode de culture pour que la qualité de l'eau ne se dégrade pas.

Mme Schaller (Agence de l'eau Adour Garonne) indique qu'il existe des initiatives pour économiser l'eau et diminuer les intrants au sein du réseau Agr'eau présent sur les bassins de l'Arnoult et de la Boutonne : dans le cadre du programme Re-Sources de l'Arnoult et du projet de territoire de la Boutonne. Le 11^e programme de l'agence continuera ces initiatives en faveur de

l'agro-écologie. Les résultats du réseau Agr'eau sont déjà probants sur les bassins de l'Arnoult et de la Boutonne.

En ce qui concerne les règles de répartition de l'OUGC il est proposé, pour 2019, de préserver les irrigants de type maraîchers, pépiniéristes et arboriculteurs.

Mme Bonacina (DDTM 17) demande pourquoi l'OUGC s'appuie sur l'ASA alors qu'il n'y a pas de projet de réserves.

M. Pommier (OUGC Saintonge) précise que c'est une ASL, plus ouverte, et qu'elle permet de relayer l'OUGC sur le bassin. Il est précisé que l'attribution des volumes ne s'appuie pas sur l'adhésion à l'ASL.

Mme Bonacina (DDTM 17) souligne le caractère primordial du travail à conduire sur le protocole de gestion et sur les prélèvements les plus impactants sur les milieux, notamment près des cours d'eau. La reconquête de la qualité des milieux passera par la démarche globale des volumes prélevables mais également par ce travail sur la diminution des prélèvements impactants. Il est essentiel de bien communiquer et d'informer les irrigants concernés.

M. Pommier (OUGC Saintonge) répond que l'ensemble des points sont présentés lors des réunions de l'OUGC où tous les irrigants sont invités. Toutefois, aujourd'hui l'OUGC se demande que proposer aux irrigants qui ont des prélèvements impactants. Des études seront menées en 2019 avec des plans d'actions à mettre en place en 2020.

Mme Perron (SYMBA) demande à être associée à l'étude relative à l'identification des prélèvements impactants. En effet, dans la mesure où le SYMBA réalise un suivi linéaire du cours d'eau en période estivale, il dispose d'une bonne connaissance des assecs, connaissance qu'il convient de valoriser.

M. Pommier (OUGC Saintonge) confirme que le SYMBA sera associé, il est bien prévu de s'appuyer sur un « dire d'expert » dans le cadre de la démarche.

M. Viaud (ASL des irrigants de l'Antenne) demande si les réserves actuelles sont remplies à partir de prélèvements superficiels ou souterrains.

Mme Bonacina (DDTM 17) précise qu'elles sont quasiment toutes alimentées par des prélèvements en nappe.

M. Demarcq (SOS Rivières) demande la raison pour laquelle la réserve de 158 000 m³ de Siecq sur le bassin de la Rouzille, n'a pas d'indicateur de surface.

Mme Bonacina (DDTM 17) répond qu'il s'agit d'un volume limité, donc d'un impact limité sur le cours d'eau. Elle précise que, pour l'État, la priorité est donnée à la révision des arrêtés des réserves anciennes sur les bassins où des projets collectifs ont été arrêtés de façon à ce que les conditions de remplissages soient identiques pour tous.

M. Koney (UFC Que Choisir) s'interroge sur l'écart important entre les volumes autorisés et consommés.

Mme Bonacina (DDTM 17) précise que les volumes consommés varient d'une part selon la pluviométrie de la saison d'irrigation et, d'autre part, selon les restrictions de prélèvement d'eau. Avec la diminution des autorisations pour l'atteinte du volume prélevable, cet écart a vocation à diminuer.

Il est rappelé les trois définitions suivantes :

1/ VP = volume prélevable, notifié par le préfet coordonnateur de bassin, suite à des études. C'est ce que le milieu « peut fournir » tout en garantissant le « bon état » 8 années sur 10.

2/ VA= Volume autorisé, c'est la somme des autorisations individuelles données dans le plan de répartition de l'OUGC pour une année N donnée, et notifiée par le Préfet en début de campagne.

3/ VC = volume consommé, c'est le volume réellement prélevé sur la campagne de l'année N, il est issu de la synthèse des index des compteurs que les irrigants doivent transmettre au service de police de l'eau.

Le volume autorisé doit être égal ou inférieur au volume prélevable à une date échéance fixée par le comité de bassin (2021 pour le bassin de l'Antenne).

Suite à un échange sur les dérogations accordées sur les semis, M.Viaud (ASL des irrigants de l'Antenne) précise qu'il n'a pas irrigué ses semis cette année, n'étant pas certain que la pluviométrie pourrait prendre le relai.

Mme Rouet (FDAAPPMA 17) demande si on connaît le taux de consommation par culture. Cette donnée n'est pas connue.

Mme Perron (SYMBA) indique que le SYMBA a travaillé sur un dossier pour des interventions sur l'hydromorphologie légère sur le lit mineur. Le dossier est en enquête publique. L'absence d'accès au foncier est un frein pour engager des actions plus efficaces sur l'hydromorphologie. Un accord sur le terrain est attendu, notamment avec les agriculteurs avant de pousser plus en avant la démarche et faire appel à des opérateurs fonciers comme la SAFER ou de se lancer sur d'autres procédures comme de la mise à disposition.

M. Viaud (ASL des irrigants de l'Antenne) fait remarquer que si l'on souhaite des prairies au bord des cours d'eau, il faut garder des éleveurs.

Mme Bonacina (DDTM 17) répond que sur des opérations foncières, en partenariat avec le conseil départemental ou le conservatoire du littoral, la demande des éleveurs est supérieure à l'offre. Il y a donc à priori de la demande pour du foncier en bordure de cours d'eau.

Il va falloir trouver une solution pour atteindre le bon état des masses d'eau. Le seul axe d'atteinte des volumes prélevables est insuffisant. Elle rappelle que l'étude à réaliser par l'OUGC visant les prélèvements les plus impactants sur le milieu superficiel et les travaux de restauration de l'hydromorphologie sont inscrits dans l'arrêté interpréfectoral portant autorisation unique de prélèvement (AUP).

Mme Rambaud (agence de l'eau Adour Garonne) précise que l'agence de l'eau finance à hauteur de 50 % ce type de travaux de reconquête de l'hydromorphologie des cours d'eau. (avec une majoration de 10 % pour des structures « gémapiennes » qui ont un axe hydromorphologie).

Mme Pichodou (Conseil départemental 17) souligne que ce débat soulève la problématique de la gestion des filières agricoles.

Mme Perron (SYMBA) demande à travailler sur ce sujet avec l'OUGC et l'ASL.

M. Pommier (OUGC Saintonge) répond que l'OUGC peut accompagner le SYMBA. Il ajoute que ce n'est pas l'OUGC qui portera ce type d'actions.

Mme la Sous-Préfète souhaite qu'une réunion spécifique sur cette thématique ait lieu, sous sa présidence, en présence des acteurs concernés et avec les financeurs.

Mme Bonacina (DDTM 17) demande où en est la réflexion sur les mesures d'anticipation de la crise, et notamment la mise en place de tours d'eau.

M. Pommier (OUGC Saintonge) répond que l'OUGC travaille sur une modélisation. Le principe de tours d'eau n'a pas été retenu dans le protocole de gestion car cela a pour effet de concentrer les prélèvements.

Mme Bonacina (DDTM 17) souligne que le dispositif est déjà présent en Charente et qu'il fonctionne bien.

M. Pommier (OUGC Saintonge) répond que dans le département de la Charente, il s'agit exclusivement de prélèvement superficiel. Ce mode de gestion par tours d'eau n'est pas plébiscité par les élus de la Chambre d'agriculture.

Mme Bonacina (DDTM 17) précise que le protocole de gestion doit permettre d'aboutir à un meilleur état des milieux. Elle demande si des propositions nouvelles seront mises en œuvre pour 2019.

M. Pommier (OUGC Saintonge) répond que c'est à l'étude au sein de l'OUGC.

Suite à la poursuite de la présentation relative aux corrélations entre l'état des indicateurs et les assecs, Mme Rouet (FDAAPPMA 17) demande s'il est possible de faire ce travail en se basant sur le linéaire d'assec de la FDAAPPMA plutôt que le réseau ONDE. Le pourcentage d'assecs risque d'être plus important.

Mme Mzali (DDTM 17) répond qu'il conviendrait, au préalable, de définir un linéaire d'observation stable d'une année à l'autre pour pouvoir faire des exploitations pluriannuelles. Des données en ce sens peuvent être transmises au bureau d'étude pour conforter les corrélations effectuées.

M. Ozog (EPTB) précise qu'en 2009, l'EPTB avait conduit des études de corrélation entre la piézométrie et les linéaires d'assecs.

M. Lafond (ASL des irrigants de l'Antenne) revient sur le fait que l'Antenne a des ruptures d'écoulement et que la station de Prignac mise en place ne lui semble pas pertinente. Il précise qu'un travail sur l'hydromorphologie lui semble être plus pertinent.

M. Sauton (SYMBA) indique qu'avant le recalibrage du cours de l'Antenne, des inondations se produisaient et permettaient la recharge des nappes.

M. Sauton (SYMBA) propose de faire un relevé du pourcentage d'irrigants concernés par les rives des cours d'eau par rapport à l'ensemble des agriculteurs du secteur.

Mme Rouet (FDAAPPMA 17) évoque le changement de logiciel pour le suivi des écoulements des cours d'eau pour 2019. Les partenaires comme la DDTM, l'OUGC et les syndicats seront consultés pour faire part de leurs propositions.

M. Demarcq (SOS Rivières) propose que les seuils de gestion soient revus et que l'arrêt total de l'irrigation se fasse dès que l'on atteint à -21,5 m au piézomètre de Ballans. Il soutient le travail à faire sur le reméandrage, et note que la station de Prignac est une première avancée.

Mme Rouet (FDAAPPMA 17) constate, au regard des corrélations mises en évidence par la DDTM entre les seuils piézométriques et les assecs, que les seuils de gestion actuels ne préservent pas les linéaires des cours d'eau des assecs. Elle demande avec quelle méthode les seuils pourraient être revus de façon à atteindre le bon état, le travail sur l'hydromorphologie ne solutionnant pas tout.

MM Lafond et Viaud (ASL des irrigants de l'Antenne) ne souhaitent pas que les seuils soient revus. Les coupures peuvent entraîner la disparition de petites exploitations.

Mme la Sous-Préfète milite pour « la politique des petits pas concrets » de façon à avancer progressivement sur ce dossier.

Mme Pichodou (Conseil départemental 17) précise que la mise en place des réserves n'est pas une solution adaptée à chaque territoire. Sur ce bassin on voit émerger des solutions intéressantes, comme le travail sur l'hydromorphologie ou les prélèvements impactants avec des mode de gestion à inventer (tours d'eau?) ainsi qu'un travail sur le confortement des indicateurs.

Mme la Sous-Préfète conclut les échanges à 12h30 en indiquant qu'il convient de synthétiser les axes de travail à poursuivre avant de se donner rendez vous l'année prochaine. Entre temps, il conviendra de programmer une réunion de travail sur l'hydromorphologie avec les partenaires concernés.

Rappel des axes de travail :

- Travail sur l'hydromorphologie sous la présidence de madame la sous-préfète;
- Travail sur les prélèvements impactants, dans le cadre de l'étude conduite sous maîtrise d'ouvrage de l'OUGC en associant notamment le SYMBA ;
- Travail sur le protocole de gestion piloté par l'OUGC avec une étude sur la pertinence de la mise en place de tours d'eau (rappel cas particulier du Tourtrat où une gestion permettrait sans doute de répondre aux besoins) ;
- Poursuite du travail sur les indicateurs avec valorisation des données de la FDAAPPMA dans le cadre du travail préliminaire conduit par la DDTM et dans le cadre du PGE piloté par l'EPTB.

la Sous-Préfète,



Laure TROTIN

N.B.- Les présentations sont disponibles sur le site internet des services de l'Etat, à l'adresse suivante :

<http://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource/Les-comites-quantitatifs-de-l-eau/Reunions-techniques-de-bassin-2018>